

**Le 1<sup>er</sup> février 2012**

**PROCÈS-VERBAL** de la 88<sup>ième</sup> séance ordinaire du conseil d'administration du Conseil régional de transport de Lanaudière, tenue à la salle du Conseil de la MRC de D'Autray, située au 550, rue Montcalm à Berthierville, le mercredi 1<sup>er</sup> février 2012 sous la présidence de monsieur André Hénault.

---

**Sont présents formant quorum :**

- Madame Danielle H. Allard, préfète de la MRC de Montcalm
- Madame Jacinthe Brissette, représentante de la MRC de D'Autray
- Monsieur André Auger, représentant de la MRC de Montcalm
- Monsieur Gaétan Gravel, préfet de la MRC de D'Autray
- Monsieur Normand Grenier, représentant de la MRC de L'Assomption
- Monsieur André Hénault, président, préfet de la MRC de Joliette
- Monsieur Jean-Luc Labrecque, vice-président, MRC Les Moulins
- Monsieur Gaétan Morin, préfet de la MRC de Matawinie
- Monsieur Normand Pagé, substitut du préfet de la MRC Les Moulins
- Madame Huguette Émond, représentante du transport en commun
- Monsieur Jacques Caron, représentant du transport adapté

**Sont également présentes :**

- Madame Tanya Grenier, directrice générale, CRTL

**ORDRE DU JOUR**

1. Ouverture de la séance ordinaire et adoption de l'ordre du jour
2. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'administration du 14 décembre 2011
3. Suivi du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'administration du 14 décembre 2011
4. Correspondance
5. Bordereau des comptes
  - 5.1 Déboursées
  - 5.2 Conciliation bancaire
  - 5.3 Liste des comptes à payer
6. Sujets spécifiques
  - 6.1 Circuits régionaux
    - 6.1.1 Modification du trajet - Circuit # 34 Rawdon/Joliette
    - 6.1.2 Modification de l'horaire– Circuits # 131-138 Berthierville/Joliette
  - 6.2 Représentant des usagers du transport en commun
  - 6.3 Rémunération des élus
  - 6.4 Acquisition de deux coffres-forts
  - 6.5 Comité de direction – Compte rendu
  - 6.6 Boîtes de perception – État de situation
  - 6.7 Réserve pour ajustement de carburant – Excédent de 2011
  - 6.8 Rapport statistiques pour les jours de gratuités
  - 6.9 Rapport statistiques au 31 décembre 2011
7. Transport adapté
  - 7.1 Rapport statistiques sur l'interconnexion durant la période des Fêtes
  - 7.2 Plan de développement visant l'accessibilité universelle en transport régulier
8. Règlements
9. Avis de motion
  - 9.1 Projet de règlement no 10-02 – Circuit # 34 Rawdon/Montréal
10. Rapport du Président
11. Rapport de la Directrice générale / Secrétaire-trésorière

**Le 1<sup>er</sup> février 2012**

12. Requêtes/Plaintes/Commentaires des usagers
13. Sujets divers
14. Période de questions
15. Date et lieu de la prochaine séance et levée de la présente séance

CA-723-  
02/2012

1. Ouverture de la séance et adoption de l'ordre du jour

**Il est proposé par monsieur Gaétan Gravel, appuyé par monsieur Gaétan Morin et résolu à l'unanimité :**

**QUE** la séance ordinaire du conseil d'administration du 1<sup>er</sup> février 2012 soit et est ouverte et que l'ordre du jour soit et est accepté tel que proposé en ajoutant les sujets suivants :

- 9.2 Avis de motion – Projet de règlement no 34 Règlement sur le traitement des membres du CRTL
- 13.1 Vacances des employés du CRTL
- 13.2 Participation au colloque de l'AQTR
- 13.3 Acquisition de matériaux de vente et perception - Soumission de l'aqtim
- 13.4 Circuit # 55 – Discussions
- 13.5 Train de banlieue - Discussions

Annexe 1.0 – Projet d'ordre du jour

CA-724-  
02/2012

2. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'administration du 14 décembre 2011

**Il est proposé par monsieur Jacques Caron, appuyé par monsieur Normand Grenier et résolu à l'unanimité :**

**QUE** le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'administration, tenue le 14 décembre 2011, est trouvé conforme et en conséquence est approuvé.

Annexe 2.0 Procès-verbal CA 14 décembre 2011

3. Suivi du procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil d'administration du 14 décembre 2011

À l'ordre du jour de la présente séance.

4. Correspondance

Dépôt de la liste des correspondances couvrant la période entre le 7 décembre 2011 et le 25 janvier 2012, portant la référence CRTL-CA2012-02, faisant partie intégrante du présent procès-verbal, et qu'elle soit et est versée aux archives du Conseil régional de transport de Lanaudière.

Annexe 4.0 - Liste de correspondance CA2012-02

**Le 1<sup>er</sup> février 2012**

5. Bordereau des comptes

CA-725-  
02/2012

5.1 Déboursés

**CONSIDÉRANT** que les crédits budgétaires sont disponibles pour les dépenses ci-après décrites;

**EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-Luc Labrecque, appuyé par monsieur Normand Pagé et résolu à l'unanimité :**

**QUE** soient et sont acceptés, tel que présentés les déboursés du 1<sup>er</sup> décembre 2011 au 31 décembre 2011 totalisant la somme de 690 326,68 \$.

Annexe 5.1 – Déboursés de décembre 2011

5.2 Conciliation bancaire

Dépôt de la conciliation bancaire du mois de décembre 2011.

Annexe 5.2 - Conciliation bancaire décembre 2011

5.3 Liste des comptes à payer

A-726-  
02/2012

**EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-Luc Labrecque, appuyé par monsieur Normand Pagé et résolu à l'unanimité :**

**QUE** soit et est acceptée, tel que présentée, la liste des comptes à payer en date du 1<sup>er</sup> février 2012 totalisant la somme de 16 483,93 \$ et que la directrice générale / secrétaire trésorière soit et est autorisée à émettre les paiements correspondants.

Annexe 5.3 - Liste des comptes à payer

6. Sujets spécifiques

6.1 Circuits régionaux

CA-727-  
02/2012

6.1.1 Modification du trajet - Circuit # 34 Rawdon/Joliette

Dépôt d'une proposition de modification de trajet du circuit # 34.

**CONSIDÉRANT** la difficulté de circuler et la fermeture fréquente, pour divers travaux et activités saisonniers, sur le boulevard Manseau;

**CONSIDÉRANT QU'**il est recommandé de modifier le trajet dans la ville de Joliette, soit en empruntant le boulevard Manseau et en tournant sur la rue Sainte-Anne au lieu de la rue Saint-Pierre, afin de circuler sur la rue Saint-Louis et d'offrir aux usagers l'opportunité de transférer avec les circuits d'autobus de la Corporation de transport Joliette métropolitain (CTJM) et d'accéder aux abribus situés en face du palais de justice sur la rue St-Louis ;

**Le 1<sup>er</sup> février 2012**

**CONSIDÉRANT QU'**il est nécessaire de modifier l'horaire en avançant de 5 minutes les départs numéros 3 et 4 afin de permettre un transfert avec les circuits d'autobus de la CTJM ;

**CONSIDÉRANT QUE** cette modification de trajet n'engendre aucun déboursé additionnel ;

**EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur André Auger, appuyé par madame Jacinthe Brissette et résolu à l'unanimité :**

**QUE** le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

**QU'**un avis de motion sera donné et qu'un projet de règlement, portant le numéro 10-02 relatif au circuit # 34 Rawdon/Joliette, sera déposé au point 9.1 de la présente séance.

Annexe 6.1.1 Projet – Modification de trajet – Circuit # 34

CA-728-  
02/2012

6.1.2 Modification de l'horaire - Circuits # 131-138 Berthierville / Lavaltrie / Joliette

Dépôt d'une proposition de modification du trajet et de l'horaire des circuits # 131 et 138.

**CONSIDÉRANT** la difficulté de circuler et la fermeture fréquente, pour divers travaux et activités saisonniers, sur le boulevard Manseau;

**CONSIDÉRANT QU'**une modification du trajet, soit d'emprunter la rue Saint-Louis au lieu du boulevard Manseau, offrirait aux usagers l'opportunité de transférer avec les circuits d'autobus de la CTJM et d'accéder aux abribus situés en face du palais de Justice sur la rue Saint-Louis;

**CONSIDÉRANT QUE** cette modification du trajet n'engendre aucune modification des points d'embarquement et de débarquement actuellement établis sur le territoire ;

**CONSIDÉRANT QU'**il aurait lieu de prolonger les départs numéros 10 et 11 jusqu'à Lanoraie, afin de bonifier le service offert à la clientèle;

**CONSIDÉRANT QU'**il y a lieu de modifier l'horaire afin d'utiliser le temps improductifs sans engendrer de déboursés additionnels;

**EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Gaétan Gravel, appuyé par madame Jacinthe Brissette et résolu à l'unanimité :**

**Le 1<sup>er</sup> février 2012**

**QUE** le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

**QUE** le projet de modification d'horaire et de trajet, sans toutefois toucher aux points d'embarquement et de débarquement actuellement établis, soit et est adopté tel que présenté.

**QU'**une copie de la présente résolution soit transmise au transporteur, Les autobus Brissette Ltée. et aux MRC de D'Autray, de Joliette et de L'Assomption.

Annexe 6.1.2 Projet – Modification de trajet et de l'horaire des circuits 131-138

CA-729-  
02/2012

#### 6.2 Représentant des usagers du transport en commun

**CONSIDÉRANT** la résolution numéro CA-715-12/2011 adoptée lors de la séance du CRTL tenue le 14 décembre 2011;

**CONSIDÉRANT QU'**il y a lieu de nommer un nouveau représentant des usagers du transport en commun;

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC de D'Autray à proposer madame Huguette Émond à titre de nouvelle représentante des usagers du transport en commun;

**CONSIDÉRANT QUE** madame Émond a signifié son intérêt à siéger au sein du conseil d'administration du CRTL;

**EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur André Auger, appuyé par monsieur Gaétan Gravel et résolu à l'unanimité :**

**QUE** le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

**QUE** madame Huguette Émond soit et est nommée à titre de représentante des usagers du transport en commun au sein du conseil d'administration du Conseil régional de transport de Lanaudière.

#### 6.3 Rémunération des élus

Il est convenu, suite à une proposition de rémunération soumise aux membres, qu'un avis de motion soit donné et qu'un projet de règlement intitulé «*Règlement fixant la rémunération des membres du conseil d'administration et du comité exécutif du Conseil régional de transport de Lanaudière ainsi que l'allocation de dépenses et abrogeant les règlements numéros 01, 01-A, 01-B et 01-C*», portant le numéro 34, soit déposé au point 9.2 de la présente séance.

Annexe 6.3 Proposition de rémunération des membres

**Le 1<sup>er</sup> février 2012**

CA-730-  
02/2012

6.4 Acquisition de deux coffres-forts

**CONSIDÉRANT QU'**il y lieu pour le CRTL de se procurer un coffre-fort afin de vidanger les boîtes de perception des circuits # 45 et 55 et que ce coffre-fort doit être localisé dans les locaux du Groupe Orléans à Repentigny ;

**CONSIDÉRANT QU'**il y lieu pour le CRTL de se procurer un coffre-fort afin de vidanger les boîtes de perception du circuit # 125 et que ce coffre-fort doit être localisé dans les locaux du Groupe Orléans à Terrebonne ;

**CONSIDÉRANT QUE** de telles immobilisations sont nécessaires pour conserver les sommes perçues en sécurité ;

**CONSIDÉRANT QUE** l'acquisition de ces immobilisations est admissible à une subvention du MTQ via le programme d'aide aux immobilisations en transport en commun pour un montant équivalent à 75 % des dépenses admissibles ;

**CONSIDÉRANT** le dépôt d'une proposition du fournisseur ITSMAX pour la conception et la réalisation d'un coffre-fort pour un montant maximal de 12 000 \$ ;

**EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Normand Grenier, appuyé par monsieur Jean-Luc Labrecque et résolu à l'unanimité :**

**QUE** le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

**QUE** le CRTL autorise la directrice générale à faire l'acquisition de deux coffres-forts pour un montant maximal de 12 000 \$ par unité excluant les taxes applicables.

6.5 Comité de direction – Compte rendu

Dépôt du compte rendu de la rencontre du Comité de direction.

Annexe 6.5 Compte rendu

6.6 Boîtes de perception – État de situation

État de situation.

CA-731-  
02/2012

6.7 Réserve pour ajustement de carburant – Excédent de 2011

Dépôt d'un tableau

**CONSIDÉRANT QUE** les sommes prévues au budget pour couvrir les ajustements de carburant sont une portion très importante du budget d'opération du CRTL ;

**CONSIDÉRANT QUE** les prévisions économiques laissent présager que le prix du carburant poursuivra sa progression ;

**Le 1<sup>er</sup> février 2012**

**CONSIDÉRANT QUE** les MRC ont fait part de leur inquiétude face à une telle évolution des coûts et ont également mentionné leur désir de se prémunir d'un fonds spécialement dédié pour pallier à une telle augmentation ;

**EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Jacinthe Brissette, appuyé par monsieur Normand Grenier et résolu à l'unanimité :**

**QUE** le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

**QUE** le CRTL autorise la directrice générale à créer six réserves financières, une par MRC, spécifiquement dédiées à l'augmentation du prix du carburant et ce, sous réserve de l'adoption du règlement tel que prévu par la loi.

**QU'**un avis de motion et un projet de règlement soient déposés lors de la prochaine séance du conseil d'administration.

Annexe 6.7 Réserve pour ajustement de carburant – Solde 2011

6.8 Rapport statistiques pour les jours de gratuités

Dépôt des statistiques sur l'achalandage relativement à la gratuité à bord des autobus pour les dimanches 25 décembre 2011 et 1<sup>er</sup> janvier 2012.

Annexe 6.8 Statistiques – Gratuité

6.9 Rapport statistiques au 31 décembre 2011

Dépôt des statistiques sur l'achalandage et sur les revenus d'achalandage au 31 décembre 2011.

Annexe 6.9 Statistiques – Circuits régionaux au 31 décembre 2011

7. Transport adapté

7.1 Rapport statistiques sur l'interconnexion durant la période des Fêtes

Dépôt des statistiques.

Annexe 7.1 Statistiques - Interconnexion période des Fêtes

7.2 Plan de développement visant l'accessibilité universelle en transport régulier

Présentation du plan de développement visant l'accessibilité universelle en transport régulier.

CA-732-02/2012

**Le 1<sup>er</sup> février 2012**

**CONSIDÉRANT QUE** le CRTL est tenu de présenter au ministère des Transports un plan de développement visant à rendre accessible le transport en commun régulier aux personnes handicapées;

**CONSIDÉRANT QUE** tous le comité responsable de l'élaboration de ce plan a réalisé un travail de recherche, d'analyse et de consultation de grande envergure ;

**CONSIDÉRANT QUE** le plan de développement rédigé par le comité responsable de son élaboration représente une image fidèle de la situation du CRTL et des MRC constituantes;

**EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jacques Caron, appuyé par monsieur Gaétan Morin et résolu à l'unanimité :**

**QUE** le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

**QUE** le CRTL transmette au ministère des Transports son plan de développement visant l'accessibilité universelle en transport régulier.

**QUE** copie de la présente résolution soit transmise au ministère des Transports, ainsi qu'aux MRC constituant le CRTL.

8. Règlement

Aucun

9. Avis de motion

CA-733-  
02/2012

9.1 Projet de règlement numéro 10-02 Circuit numéro 34 Rawdon / Joliette.

Avis de motion est donné par monsieur Gaétan Morin;

**QUE** lors d'une séance ultérieure, il ou elle présentera ou fera présenter un règlement concernant la modification du trajet et de l'horaire du circuit numéro 34 – Rawdon/Joliette «*Règlement modifiant le règlement numéro 10, tel que déjà modifié par le règlement numéro 10-A, concernant l'organisation d'un service régional de transport collectif de personnes sur le territoire des MRC de Joliette et de Matawinie – Circuit numéro 34 Rawdon/Joliette*».

**QU'**en vertu de l'article 445 du Code municipal, la demande de dispense de lecture est faite et un projet de règlement est remis à chacun des membres du Conseil d'administration.

CA-734-  
02/2012

9.2 Projet de règlement numéro 34 Règlement sur le traitement des membres du CRTL

Avis de motion est donné par monsieur Normand Grenier;



**Le 1<sup>er</sup> février 2012**

**QUE** lors d'une séance ultérieure, il ou elle présentera ou fera présenter un règlement relatif à la modification sur le traitement des membres «*Règlement fixant la rémunération des membres du conseil d'administration et du comité exécutif du Conseil régional de transport de Lanaudière ainsi que l'allocation de dépenses et abrogeant les règlements numéros 01, 01-A, 01-B et 01-C*».

**QU'**en vertu de l'article 445 du Code municipal, la demande de dispense de lecture est faite et un projet de règlement est remis à chacun des membres du Conseil d'administration.

10. Rapport du Président

Le Président, monsieur André Hénault, fait part verbalement des différentes interventions réalisées depuis le dernier Conseil d'administration.

11. Rapport de la Directrice générale / Secrétaire-trésorière

La Directrice générale, madame Tanya Grenier, fait part verbalement des différentes interventions faites depuis le dernier Conseil d'administration.

12. Requêtes des usagers

Dépôt du registre des *plaintes, commentaires et requêtes* compilés par le CRTL couvrant la période de décembre 2011 et dépôt du bilan 2011.

Annexe 12.0 Requêtes/Plaintes/Commentaires décembre 2011 et bilan 2011

13. Sujets divers

13.1 Vacances des employés du CRTL

**CONSIDÉRANT QUE** la convention de travail adoptée par la résolution numéro CA-609-11/2010 lors de la séance du conseil du 23 novembre 2010 ;

**CONSIDÉRANT QUE** la clause numéro 6 de la présente convention prévoit que les bureaux administratifs du CRTL sont fermés durant le congé de l'industrie de la construction;

**CONSIDÉRANT QUE** cette situation engendre quelques problématiques opérationnelles et nuit au service à la clientèle;

**EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur André Auger, appuyé par monsieur Normand Grenier et résolu à l'unanimité :**

**QUE** le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

CA-735-  
02/2012

**Le 1<sup>er</sup> février 2012**

**QUE** la clause prévoyant la fermeture des bureaux administratifs durant le congé de l'industrie de la construction soit abolie de la présente convention de travail des employés du CRTL.

CA-736-  
02/2012

13.2 Participation au colloque de l'AQTR

**CONSIDÉRANT** la tenue du 47<sup>e</sup> colloque annuel de l'Association québécoise du transport et des routes (AQTR) les 2, 3 et 4 avril 2012 au Centre des congrès de Québec sous le thème «Vivre les transports d'un mode à l'autre » ;

**CONSIDÉRANT** l'importance pour le Conseil régional de transport de Lanaudière de participer à ce colloque;

**EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Normand Pagé, appuyé par madame Huguette Émond et résolu à l'unanimité :**

**QUE** le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

**QUE** la directrice générale, madame Tanya Grenier, soit et est autorisée à participer au colloque de l'AQTR les 2, 3 et 4 avril 2012 au Centre des congrès de Québec.

**QUE** les frais d'inscription ainsi que les frais de séjour, s'il y a lieu, sur présentation des pièces justificatives, soient et sont assumés et payés par le CRT de Lanaudière.

CA-737-  
02/2012

13.3 Acquisition de matériaux de vente et perception - Soumission de l'aqtim

**CONSIDÉRANT QUE** le CRTL doit faire l'acquisition de différents équipements de vente et perception afin de rendre le système de perception électronique opérationnel;

**CONSIDÉRANT QUE** l'aqtim agit à titre d'intermédiaire entre le CRTL et le fournisseur d'équipement de vente et perception soit l'entreprise Affiliated Computer Service Solution (ACS) ;

**CONSIDÉRANT QUE** le dépôt d'une soumission de l'aqtim au montant de 39 103,32 \$ incluant les taxes pour l'acquisition et l'installation d'un (1) centre de service, de sept (7) Terminaux points de vente (TPV) et de dix (10) lecteurs de carte à puce (LCP);

**CONSIDÉRANT QUE** l'acquisition de ces immobilisations est admissible à une subvention du MTQ via le programme d'aide aux immobilisations en transport en commun pour un montant équivalent à 75 % des dépenses admissibles;

**EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Normand Grenier, appuyé par monsieur Gaétan Morin et résolu à l'unanimité :**

**QUE** le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

**Le 1<sup>er</sup> février 2012**

**QUE** la directrice générale soit et est autorisée à entreprendre les démarches nécessaires pour l'acquisition et l'installation d'un (1) centre de service, de sept (7) Terminaux points de vente (TPV) et de dix (10) lecteurs de carte à puce (LCP), pour un montant total de 39 103,32 \$, taxes incluses, auprès de Affiliated Computer Service Solution (ACS).

**QUE** copie de la présente résolution soit transmise à l'aqtim.

13.4 Circuit # 55 Joliette / Montréal - Discussions

Il est convenu de reporter à une séance ultérieure les discussions relatives à la participation de la MRC de d'Autray au budget d'exploitation du circuit #55. Les représentants de la MRC de d'Autray s'engagent à discuter de nouveau de cette proposition avec les membres du conseil de leur MRC.

13.5 Train de banlieue – Discussions

État de situation

14. Période de questions

Aucune

15. Date et lieu de la prochaine séance et levée de la séance

Date et lieu des prochaines séances

Comité exécutif, le 21 mars 2012 au CRTL à 9 h

Conseil d'administration, le 18 avril 2012 à la MRC de Joliette à 9 h

Levée de la présente séance

**EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Gaétan Morin, appuyé par madame Danielle H. Allard et résolu à l'unanimité :**

**QUE** la présente séance ordinaire du 1<sup>er</sup> février 2012 soit et est levée.

---

*André Hénault*  
Président

---

*Tanya Grenier*  
Directrice générale / Secrétaire-trésorière

CA-738-  
02/2012